

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé Case 148 146, rue Léo Saignat CS 61292 33076 BORDEAUX Cedex

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'HYGIENE HOSPITALIERE ET PREVENTION DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS 2ème Cycle

<u>UFR de rattachement</u>: Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

#### ARTICLE I: OBJECTIFS DU DIPLOME

Un Diplôme d'Université d'Hygiène Hospitalière est créé à l'UFR de Santé Publique de l'Université de Bordeaux afin de former aux méthodes de l'hygiène appliquée, les acteurs, en premier lieu hospitaliers, qui sont confrontés en situation professionnelle à l'infection nosocomiale. Cette formation doit leur permettre de mettre en pratique leurs acquis de formation dans leur activité hospitalière et de prendre une place dans les instances institutionnelles de lutte contre l'infection nosocomiale.

Le Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière est ouvert aux candidats du corps médical et du corps paramédical souhaitant se perfectionner dans le domaine de l'épidémiologie et de la prévention de l'infection associée aux soins.

#### **ARTICLE II: CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé souhaitant se perfectionner dans le domaine de l'épidémiologie et de la prévention des infections associées aux soins.

## Peuvent demander à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- Les docteurs en médecine français,
- Les étrangers pourvus d'un doctorat d'université français, mention médecine,
- Les étrangers pourvus d'un diplôme en médecine leur permettant d'exercer la médecine dans leur pays,
- Les pharmaciens des hôpitaux,
- Les étudiants en médecine (DCEM4 validé), pharmacie et chirurgie dentaire ayant terminé leur cycle complet d'études en France,
- Les sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, manipulateurs radio diplômés d'Etat ayant un exercice hospitalier depuis plus de 3 ans.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

#### ARTICLE III: DUREE DES ETUDES ET MODALITES

Les études en vue du Diplôme d'Université d'Hygiène Hospitalière ont une durée d'un an.

Elles se déroulent de décembre à mai à raison de 2 jours consécutifs par mois en présentiel

(lundi et mardi) alternant avec 2 lundis en distanciel (alternance des modules).

Elles comportent un enseignement théorique et des travaux dirigés dont les programmes sont annexés au présent Arrêté, ainsi que la réalisation d'un travail dans le domaine de l'hygiène hospitalière donnant lieu à la rédaction d'un mémoire.

L'enseignement théorique débute en décembre et se termine en mai.

#### ARTICLE V: ORGANISATION DU DIPLOME

Le Directeur de l'enseignement est assisté par un Collège d'enseignants de l'Université de Bordeaux. Des membres invités d'autres Universités françaises ou étrangères peuvent également en faire partie.

#### ARTICLE VI: MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études.

Pour être admis à subir cet examen, les candidats doivent avoir été assidus à l'enseignement théorique et aux travaux dirigés.

# L'examen de fin d'études comporte :

1 - Une épreuve écrite anonyme d'une durée de 3 heures notée de 0 à 20 comportant trois questions du programme d'une heure chacune.

L'admissibilité à l'écrit est prononcée lorsqu'il y a obtention d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 ; elle se conserve pour une éventuelle nouvelle inscription.

2 - La présentation et la soutenance d'un mémoire pour un total de 20 points.

Sont admis à soutenir le mémoire les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'écrit.

L'admission définitive est prononcée si le candidat obtient une note égale ou supérieure à 10 au mémoire. Le mémoire doit être adressé aux membres du jury avant le 31 octobre de l'année.

Le jury est désigné par le Président de l'Université de Bordeaux sur proposition du Directeur de l'Enseignement du diplôme.

## **ARTICLE VII: SESSIONS - REDOUBLEMENT**

Pour l'épreuve écrite, il y a 2 sessions annuelles en juin et septembre.

Les candidats ayant subi 4 échecs ne sont plus admis à postuler le Diplôme Universitaire, sauf dérogation accordée par le Conseil Pédagogique.

Le bénéfice de l'admissibilité est conservé au maximum durant les deux années universitaires qui suivent, moyennant l'acquittement des droits d'inscription à l'université fixés annuellement par arrêté ministériel.

Passé ce délai, la présentation du mémoire ne sera plus acceptée.

## ARTICLE VIII: MONTANT DE L'INSCRIPTION

En formation initiale : 400€/an,

En formation continue:

- Reprise d'études non financée :700€/an,

- Reprise d'études financée : 1 850€/an.

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

#### ARTICLE IX: RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT

# **Professeur Anne-Marie ROGUES**

Service d'Hygiène Hospitalière Hôpital PELLEGRIN Place Amélie Raba-Léon 33076 BORDEAUX Cedex 05 56 79 55 53 anne-marie.rogues@chu-bordeaux.fr

#### ARTICLE X: DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme est délivré sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

**Création :** Conseil U.F.R. Santé Publique du 28/06/1990

C.A. du 29/06/1990

Modifications: Conseil U.F.R. Santé Publique du 07/11/1991

C.A. du 07/03/1994

Et Conseil U.F.R. Santé Publique du 09/03/1994

FUSION: DU/AEU: C.A. du 16/06/1997 Et Conseil I.S.P.E.D. du 07/07/1997

Conseil I.S.P.E.D. du 28/06/2000 C.A. du 10/07/2000

Conseil I.S.P.E.D. du 18/06/2001 C.A. du 28/06/2001

C.A. du 17/05/2002

Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/2002

Conseil ISPED du 10/06/2003

C.A. du 01/07/2003

Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005

C.A. du 09/06/2005

Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008

C.A. du 26/06/2008

Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2011

C.E.V.U. du 11/07/2011

C.E.V.U. du 04/07/2013

Conseil I.S.P.E.D. du 21/10/2013

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016

Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018 Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Conseil I.S.P.E.D. du 25/03/2021 Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021 (Version 15)

Modifications (tarifs et autres) : Conseil I.S.P.E.D. du 29/03/2024 Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024 (Version 16)

# **ANNEXE: Programmes**

# <u>Première partie</u>: Les infections associées aux soins: épidémiologie, biologie, méthodologie et règles de base de la prévention

# Epidémiologie des infections associées aux soins

Définition, réalité, risque et facteurs de risque

Chaine épidémiologique de l'infection nosocomiale

Surveillance de l'infection nosocomiale

#### Organisation de la lutte contre les infections nosocomiales

Organisation et programme nationaux

Rôle de l'équipe opérationnelle en hygiène hospitalière

#### Données microbiologiques

Bactériologie : caractères généraux des bactéries, pouvoir pathogène, caractères de résistance.

Les principales bactéries rencontrées en milieu hospitalier

Virus et fongiques en cause en milieu hospitalier

Contrôles microbiologiques de l'environnement hospitalier

# Règles de base de la prévention

Hygiène des mains

Précautions standard et précautions complémentaires

Utilisation des antiseptiques

## Méthodologie

Les différents types d'enquêtes épidémiologiques

Investigation des épidémies

Démarche qualité en hygiène, audits et protocoles de soins

Outils de gestion des risques

# Aspects juridiques et aspects économiques

# <u>Deuxième partie</u>: Les infections associées aux soins: aspects techniques et spécifiques de la prévention

# Aspects techniques de la prévention

Prévention des infections liées aux cathéters

Prévention des infections urinaires

Prévention des pneumopathies

Prévention des infections du site opératoire

# Gestion du risque infectieux lié aux dispositifs médicaux

Niveaux de risque, procédures de désinfection

Désinfectants

Stérilisation

#### Résistances bactériennes aux antibiotiques à l'hôpital

Politique d'utilisation des antibiotiques et maitrise de la diffusion des BMR

# Gestion du risque infectieux lié à l'environnement hospitalier

Risques liés à l'Eau

Risques lié à l'Air

Précautions en cas de travaux

Entretien des locaux

Gestion du linge

Gestion des déchets d'activités de soins à risque infectieux

Secteurs à haut risque et organisation de l'espace : blocs opératoires, secteurs des greffes, de soins intensifs, de réanimation et de néonatalogie

Risque infectieux chez les professionnels de santé

Aspects psychosociologiques: les représentations de l'infection nosocomiale

#### **PROGRAMME 2024/2025**



# Institut de santé publique

D'EPIDEMIOLOGIE ET DE DEVELOPPEMENT

Directrice

Pr Simone Mathoulin Pelisalec

Directeur adjoint Formation Continue et partenariats François ALLA

Chargée de mission Formation Continue et partenariats Ellae Verpillot

Gestion Formation Continue ISPED \$ylvle VALERO

> DU Hygiène hospitalière et prévention des infections associées aux soins Année universitaire 2024/2025

> > Organisation prévisionnelle de la formation (1)

Enseignements: 96 heures

Lundi 9 et mardi 10 décembre 2024 - 12 heures en présentiel Lundi 06 et lundi 13 janvier 2025 - 12 heures en distanciel Lundi 27 et mardi 28 janvier 2025 - 12 heures en présentiel Lundi 03 et lundi 10 février 2025 - 12 heures en distanciel Lundi 10 et mardi 11 mars 2025 - 12 heures en présentiel Lundi 24 et lundi 31 mars 2025 - 12 heures en distanciel Lundi 05 et mardi 06 mai 2025 - 12 heures en présentiel Lundi 19 et mardi 20 mai 2025 - 12 heures en présentiel

Examen 1° session: 10 juin 2025: 3 heures

Soutenance : mi- octobre 2025 : 1/2 heure

Pr Simone Mathoulin Pelissier Directrice de l'ISPED



Bordeaux le 15 février 2024

#### (1) Dates et/ou volumes horaires susceptibles d'être modifiés et/ou non connus

Adresse postale :
Université de Bordeaux
ISPED -institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement
Gestion Formation Corriinue
146 rue Léo Saignal — Case 11
CS 61292
33076 Bordeaux cedex
www.u-bordeaux.fr / www.isped.u-bordeaux.fr